



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 21 JUIN 2012

SPECIAL N ° 9 - JUIN 2012

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2012136-0016 - APPROBATION DU PROJET D'EXECUTION
D'OUVRAGE DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

.....

1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 15 mai 2012

Service de l'Énergie, du Climat,
et des Ouvrages Hydrauliques
Unité Grenelle Énergie Climat

Nos réf. : 2012 - 185

Affaire suivie par : Gisèle Paladini

Tél : 04 34 46 63 79 – Fax : 04 34 46 63 89

Courriel : gisele.paladini@developpement-durable.gouv.fr

**APPROBATION DU PROJET D'EXECUTION D'OUVRAGE
DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE**

**Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.323-11 à L.323-12 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R.122-5 et R.122-9 ;

Vu le décret 2011-1697 du 01/12/2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques et notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu le dossier de demande d'approbation du projet d'ouvrage déposé en date du 21 mars 2012 par RTE Réseau de Transport d'Électricité (Transport d'Électricité Sud-Ouest), relatif à l'installation de deux batteries de condensateurs en 400000 volts dans le poste de transformation électrique de La Gaudière, situé sur la commune de Castelnaud d'Aude ;

Vu l'arrêté n° 2012067-0022 du 21/03/2012 du Préfet de l'Aude donnant délégation de signature au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon ;

Vu l'avis exprimé dans le cadre de la consultation des maires, gestionnaires des domaines publics et services effectuée du 28 mars au 28 avril 2012 ;

Considérant que le dossier de demande d'approbation du projet d'ouvrage reçu le 24/03/2012 à la DREAL Languedoc-Roussillon comprend l'ensemble des pièces visées à l'article 5 du décret 2011-1697 du 01/12/2011 susvisé ;

Considérant l'absence d'observation formulée par le maire de Castelnaud d'Aude, les gestionnaires des domaines publics et services consultés ;

APPROUVE

Le projet d'exécution de l'ouvrage tel que présenté dans le dossier déposé, sous réserve de se conformer aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

La présente autorisation est délivrée sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent expressément réservés et des autres réglementations applicables du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code forestier ou du code de la voirie.

Un recours contentieux peut être exercé devant le tribunal administratif de Montpellier, juridiction territorialement compétente, dans le délai de 2 mois à compter de la dernière publication ou affichage de la présente décision.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude, affichée pendant une durée minimale de 2 mois dans la commune de Castelnaud d'Aude concernée par les travaux et notifiée à RTE Réseau de Transport d'Electricité – Transport d'Electricité Sud-Ouest – Groupe Ingénierie Maintenance Réseau - 34, avenue Henri Barbusse – BP52630 - 31026 TOULOUSE cedex 3.

Pour le Préfet et par délégation,
| Le Directeur Régional de l'Environnement, de
| l'Aménagement et du Logement
| et par Subdélégation,
(Le Chef du Service de l'Energie, du Climat et des
Ouvrages Hydrauliques

SIGNE

Philippe FRICOU